

Informations relatives au prix Artisana de la promotion de la santé 2018

1. Qui est Artisana?

Artisana est une assurance indemnités journalières fondée en 1952 par des maîtres d'ouvrage bernois. Depuis, elle a développé en continu ses activités d'assurance maladie et accidents. Le 1er janvier 1997, elle a fusionné avec la caisse-maladie Helvetia, donnant ainsi naissance à Helsana Assurances SA. Désormais, Artisana est actionnaire minoritaire d'Helsana, dont elle détient 21 pour cent des actions. L'association est représentée par deux membres au sein du Conseil d'administration d'Helsana.

2. Quel est l'objectif du prix Artisana de la promotion de la santé?

Artisana décerne ce prix tous les ans depuis 2005. L'association récompense ainsi les entreprises publiques ou privées qui s'engagent activement pour la santé de leurs collaborateurs et ont accompli des progrès significatifs et mesurables dans le domaine de la promotion de la santé en entreprise. Le lauréat doit être un modèle pour les autres entreprises.

3. Qui peut participer?

Toute entreprise, qui a réalisé des mesures de prévention de la santé, peut concourir pour le prix Artisana de la promotion de la santé. Les entreprises qui promeuvent la santé physique et psychique de leurs collaborateurs par diverses mesures efficaces auront les meilleures chances de remporter ce prix.

4. Qui sélectionne le lauréat? Selon quels critères?

Le comité de direction d'Artisana sélectionne le lauréat.

Les candidatures sont évaluées selon les critères suivants:

- **Caractère exemplaire**, motivation de l'entreprise, spécificité et originalité des mesures, implication des collaborateurs, impact sur l'image de l'entreprise
- **Efficacité** (satisfaction des collaborateurs, évolution du taux d'absentéisme, fluctuation du personnel, etc.) et
- **Efficiences** (rapport coûts/bénéfice) des mesures d'après des indicateurs mesurables
- **Caractère durable** des mesures et des résultats
- **Documentation** des mesures et des résultats, **communication** interne et externe

5. Comment se déroule la procédure de candidature et de sélection 2018?

Les dates suivantes sont impératives en 2018:

30 avril 2018	Délai de dépôt des candidatures
Juin 2018	Sélection du lauréat par le comité de direction et information du lauréat
Août/septembre 2018	Tournage d'un film au sein de l'entreprise du lauréat (une demijournée)
novembre 2018	Remise du prix au forum <i>synergy</i> 2018 au Kursaal de Berne

6. Quand et comment se déroule la remise des prix?

La remise des prix a pour cadre le forum *synergy*, une manifestation de la Fondation PME Suisse et de l'Union suisse des arts et métiers. *Synergy* est un forum dédié chaque année à une problématique actuelle des PME suisses et qui aura lieu au Kursaal de Berne.

7. Quelle est la récompense du lauréat?

Chaque lauréat reçoit un certificat et une somme d'argent qui s'élève généralement à CHF 10 000.–. Le montant exact est fixé chaque année par le comité de direction d'Artisana. Lors du forum *synergy*, le lauréat bénéficiera en outre d'une publicité avantageuse grâce à la présence de près de 600 personnalités de la sphère politique et économique.

8. Quelles sont les tâches liées à la candidature?

Pour que la candidature aboutisse, il faut compléter le formulaire de candidature et le retourner dans les temps. Une délégation du comité de direction visite les entreprises finalistes.

Un court-métrage sur le gagnant sera tourné en août ou septembre. Il faut compter une demijournée de tournage et d'interviews dans l'entreprise.

Une délégation du ou des gagnants participera en outre au forum *synergy* au Kursaal de Berne.

9. Où peut-on déposer sa candidature?

Le formulaire complété, disponible sur la page www.artisana.ch, doit être retourné par courrier ou par e-mail jusqu'au 30 avril 2018 à l'adresse suivante:

Association Artisana
Nägeligasse 13
3011 Berne

info@artisana.ch

tel. 031 311 11 28